

# **E.A.F.**

## **Epreuves écrites**

### **Charte des examinateurs**

---

#### **Sommaire**

- **Définition des épreuves du baccalauréat : L' EAF, les textes officiels de référence :** p.2
- **Principes généraux d'évaluation :** p.3
- **Comment évaluer la réponse à la question sur le corpus :** p.4
- **Evaluer le travail d'écriture** p.7
  - ⇒ **Sujet 1 : le commentaire** p.7
  - ⇒ **Sujet 2 : la dissertation** p.10
  - ⇒ **Sujet 3 : l'écriture d'invention** p.13

## Définition des épreuves du baccalauréat : l' EAF, les textes officiels de référence.

---

B.O. spécial n° 7 du 6 octobre 2011: épreuve obligatoire écrite de français-littérature en série littéraire, de français en séries économique et sociale et scientifique du baccalauréat général et dans toutes les séries du baccalauréat technologique, à compter de la session 2012 des épreuves anticipées :

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=57469](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57469)

« Elles permettent de vérifier les **compétences acquises en français tout au long de la scolarité et portent sur les contenus du programme de la classe de première**. Elles évaluent les compétences et connaissances suivantes :

- **maîtrise de la langue et de l'expression ;**
- **aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes; aptitude à tisser des liens entre différents textes pour dégager une problématique ;**
- **aptitude à mobiliser une culture littéraire** fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur des lectures et une expérience personnelles ;
- **aptitude à construire un jugement argumenté** et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien ;
- **exercice raisonné de la faculté d'invention.**

Les sujets prennent appui sur un ensemble de textes (corpus), comprenant éventuellement un document iconographique contribuant à la compréhension ou enrichissant la signification de l'ensemble. Ce corpus peut également consister en une œuvre intégrale brève ou un extrait long (n'excédant pas trois pages). »

(B.O. spécial n° 7 du 6 octobre 2011)

## Principes généraux de l'évaluation.

---

Le bulletin officiel rappelle le principe d'une **évaluation certificative** : il s'agit d'évaluer des **compétences et connaissances acquises tout au long d'une scolarité**. On ne peut donc limiter l'évaluation des productions écrites à la seule validation d'une maîtrise des programmes de première.

**On utilisera toute l'échelle de notation** en prenant en considération de manière équilibrée les **trois domaines de compétences, à savoir l'expression et la communication, la réflexion et l'analyse, les connaissances**. On tiendra compte des spécificités de chaque série.

Il s'agit moins de sanctionner les carences que d'**attribuer des points à des niveaux de compétences et des connaissances manifestées**.

Le correcteur veillera à considérer chaque copie dans sa globalité. **S'il est vrai que le barème distingue deux parties dans le travail proposé à l'élève, l'évaluation peut gagner en justesse en confrontant les niveaux de compétences manifestés dans le travail sur la ou les questions à ceux proposés pour le travail d'écriture**. Ainsi, la « capacité à justifier son propos en s'appuyant régulièrement sur le texte » peut ne pas avoir été pleinement mise en œuvre par un candidat dans la première partie consacrée aux questions et se manifester de manière tout à fait satisfaisante lors d'un travail de commentaire.

La première compétence évoquée par les instructions officielles, « **maîtrise de la langue et de l'expression** », est certes importante, mais ne se limite pas à la maîtrise de l'orthographe. **La lisibilité, la mise en page, le respect des règles usuelles de la ponctuation, les compétences lexicales, grammaticales sont des capacités à mettre également au crédit du candidat**. En outre, des difficultés de maîtrise de cette compétence ne peuvent à elles seules justifier une note très basse. Des carences graves et répétées dans ce domaine ne pourront être sanctionnées au-delà de quatre points pour l'ensemble de la copie. Les **notes très basses** doivent donc être réservées aux copies présentant des **lacunes importantes dans tous les domaines de compétences**.

Les **appréciations rédigées pour justifier les notes** doivent être **cohérentes par rapport à l'évaluation chiffrée en points entiers pour la note globale**. Elles seront **formulées en termes de compétences et de capacités**.

## Comment évaluer la réponse à la question sur le corpus ?

« Une ou deux questions portant sur le corpus et appelant des **réponses rédigées** peuvent être proposées aux candidats. Elles font appel à leurs **compétences de lecture** et les invitent à **établir des relations** entre les différents documents et à en **proposer des interprétations**. Ces questions peuvent être conçues de façon à aider les candidats à élaborer l'autre partie de l'épreuve écrite, **la partie principale consacrée à un travail d'écriture**. »

(B.O. spécial n° 7 du 6 octobre 2011)

<u>L'écrit</u>	Réponse à la question
Expression écrite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à proposer une réponse correctement rédigée :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ prise en compte du lecteur : mise en page, lisibilité, orientation argumentative ;</li> <li>○ respect des normes linguistiques en usage : orthographe, accords, syntaxe</li> </ul> </li> </ul>
Réflexion personnelle et analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à cerner les enjeux du corpus</li> <li>• Capacité à s'appuyer sur les textes</li> <li>• Capacité à justifier ses analyses par la confrontation des textes</li> <li>• Capacité à comprendre une question et à respecter la consigne</li> <li>• Capacité à comprendre le sens littéral des textes</li> </ul>
Connaissances, Histoire littéraire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance des principaux mouvements et genres littéraires</li> <li>• Capacité à identifier des formes, des phénomènes de reprise ou de variation.</li> <li>• Capacité à convoquer les objets d'étude liés à la question</li> </ul>

- **Quelques questions fréquemment posées sur l'évaluation de la réponse à la question sur corpus de textes (première partie de l'épreuve).**

#### **Quelle longueur attend-on de cette partie du devoir ?**

- La première partie du devoir demande un travail de lecture minutieux de l'ensemble du corpus. De plus, le travail d'écriture (deuxième partie) réclame une proportion très importante du total du temps offert aux candidats : le B.O. parle de « partie principale ». Dès lors, il importe de rappeler que les élèves ne peuvent consacrer qu'une partie raisonnable, mesurée en temps et quantité d'écriture à la rédaction de la réponse à la question.

#### **Doit-on attendre une analyse des procédés d'écriture ?**

- La mise en place de cette capacité est parfois induite par la question et la composition du corpus, mais pas nécessairement.
- La réponse attendue n'étant pas un commentaire comparé, on ne peut attendre d'un élève qu'il procède systématiquement à l'analyse des procédés d'écriture.
- Les capacités d'analyse se vérifieront dans la qualité de la réflexion menée sur le sens des textes.

#### **Comment évaluer une copie qui organise la rédaction de la réponse selon l'ordre de présentation des documents dans le sujet ? (Capacité à justifier ses analyses par la confrontation des textes)**

- On demande à l'élève de confronter les documents : « établir des relations ». La réponse peut donc suivre une démarche analytique en juxtaposant les études et parvenir à comparer les textes.
- On sera attentif à la diversité des formes de la confrontation : bilan en conclusion, connecteurs logiques en cours de rédaction...

#### **Comment évaluer une copie qui entre directement dans le développement de la réponse sans construire d'introduction pour présenter les textes, la question, le plan de l'étude ?**

- Rappelons que les instructions officielles n'exigent pas de l'élève qu'il propose une introduction canonique. Beaucoup d'introductions ne se justifient que par convention formelle.
- On peut à ce titre rappeler que le barème attribué à la question (4 points ou 6 points) impose à l'élève un effort de concision et d'efficacité qui peut justifier une entrée en matière rapide.
- On valorisera donc les élèves qui dans le développement de leur réponse ménagent des temps de clarification de leur réflexion personnelle permettant au lecteur de suivre l'orientation argumentative de la réponse.

#### **Comment évaluer une copie qui ne présente pas de conclusion ?**

- Si la conclusion n'est pas exigible dans la composition de la réponse, on valorisera toutefois les élèves qui proposeront en fin de développement une réponse synthétique à la question traitée.

**Comment évaluer une copie, dont le contenu serait pertinent, mais qui limiterait ses exemples à un seul texte ou à une partie des textes du corpus ? (Capacité à s'appuyer sur les textes / Capacité à justifier ses analyses par la confrontation des textes)**

- Il est certain qu'un élève qui limite ses exemples à un seul texte ne peut justifier ses analyses par la confrontation des documents.
- Les copies qui laisseraient de côté un texte du corpus ne peuvent également prétendre à la note maximale.
- Toutefois, si la capacité à confronter les textes se vérifie par ailleurs, la sanction ne peut être importante.

**Comment évaluer une copie dans laquelle les propos seraient pertinents à l'égard de la question posée, mais sans citations explicites ? (Capacité à s'appuyer sur les textes)**

- La capacité à s'appuyer sur les textes peut prendre des formes diverses : reformulations, allusions, citations. On ne peut donc sanctionner l'absence de citations.

**Comment évaluer une copie dans laquelle les propos sont pertinents à l'égard du sens des documents, mais pas à l'égard de la question posée ? (Capacité à cerner les enjeux du corpus / Capacité à comprendre le sens littéral des textes / Capacité à comprendre une question et à respecter la consigne)**

- Une telle copie permet de valider les capacités de lecture du candidat confronté à des textes inconnus. Cette compétence doit être mise à son crédit.
- La copie ne peut évidemment pas prétendre à la note maximale, mais elle peut obtenir la moyenne dans le cas d'une très bonne compréhension des textes.

## Comment évaluer le travail d'écriture ?

### Sujet 1 : le commentaire

« Le commentaire porte sur un texte littéraire. Il peut être également proposé de comparer deux textes. En séries générales, le candidat **compose un devoir** qui présente de manière **organisée** ce qu'il a retenu de **sa lecture** et **justifie son interprétation et ses jugements personnels.** »

<u>L'écrit</u>	<b>Commentaire</b> Il correspond à un mouvement interprétatif fondé sur une relecture du texte pour aller de la compréhension première à l'interprétation fine sans épuiser le sens du texte
<b>Expression écrite et orale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances de la langue et de ses usages</li> <li>• Capacité à structurer son devoir</li> </ul>
<b>Réflexion personnelle et analyse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à percevoir le ou les sens du texte</li> <li>• Capacité à justifier son propos en s'appuyant régulièrement sur le texte</li> <li>• Capacité à proposer une interprétation personnelle et argumentée du texte</li> <li>• Capacité à porter sur l'œuvre un jugement personnel et argumenté</li> </ul>
<b>Connaissances, Histoire littéraire et culturelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances de l'œuvre dans son contexte littéraire</li> <li>• Capacité à mobiliser ses connaissances à des fins d'analyse</li> <li>• Capacité à exploiter des outils d'analyse textuelle</li> <li>• Capacité à convoquer les objets d'étude liés à la question</li> </ul>

### **Comment comprendre ce qu'est un commentaire ?**

- Le commentaire permet au candidat de rendre compte de la lecture qu'il a faite d'un texte et d'exposer ce qu'il en a compris. Cette lecture peut donc s'appuyer sur plusieurs niveaux de compréhension : la compréhension littérale, la compréhension de significations plus implicites, d'effets produits sur le lecteur...
- On attend alors que le candidat justifie, argumente sa lecture en se référant régulièrement au texte.
- Les textes officiels réclament un devoir composé et organisé. Cette exigence impose donc que le candidat suive un projet d'étude pour rendre compte de sa lecture.
- Il peut prendre plusieurs formes, affirmatives ou interrogatives, présenter un ou plusieurs niveaux de compréhension. Si l'on ne peut exiger le formalisme d'une introduction canonique, on valorisera particulièrement toutes les copies dans lesquelles ce projet sera explicité dans une phase liminaire tout en restant attentif au fait que certaines d'entre elles l'explicitent ultérieurement en cours, ou en fin de composition. Enfin d'autres copies suivent une démarche organisée sans l'avoir explicitée.
- L'organisation de la rédaction peut également suivre plusieurs démarches acceptables : inductive ou déductive, linéaire ou thématique.
- Enfin, sans attentes formalistes, on valorisera les copies qui dans une phase de conclusion permettent au projet d'aboutir. Cette étape peut prendre encore plusieurs formes : explicitation du projet d'étude suivi, bilan de cette étude, retour sur le projet annoncé et formulation d'une réponse dans le cas d'une lecture problématisée, ouverture comparative sur un autre texte, une autre œuvre, un autre genre, un autre art, ouverture sur le monde contemporain...

### **Quelles attentes sont donc légitimes ?**

- L'usage a imposé les formulations impersonnelles. Cependant, « la réflexion personnelle » peut justifier la première personne du singulier qu'on ne pénalisera donc pas.
- Rappelons que les textes officiels suggèrent que les candidats s'impliquent dans leur lecture. Celle-ci ne peut et ne doit donc pas épuiser le sens du texte. Le commentaire n'est pas une lecture exhaustive des significations du texte.
- Pour évaluer la « réflexion personnelle et l'analyse » le correcteur peut repérer plusieurs niveaux de maîtrise de cette compétence en commençant par la compréhension littérale dont la paraphrase peut utilement témoigner et qu'on ne reprochera donc pas aux candidats même si elle ne suffit bien souvent pas à construire une interprétation.
- On observe également la volonté et la capacité à construire une interprétation qui tienne compte de l'explicite et de l'implicite du texte.
- Lorsque le candidat ne trahit pas le sens du texte, on peut valoriser la capacité à rendre compte d'une lecture et d'un jugement personnels, qui parfois peuvent être formulés maladroitement.
- Afin d'accepter et de suivre la démarche de lecture proposée par le candidat, l'évaluateur veille à s'affranchir de l'horizon d'attente que construisent ses propres connaissances ou les documents d'aide à la



correction. Rappelons que pour les sujets des filières technologiques l'élève peut, lui aussi, s'affranchir des axes proposés et rendre compte d'une lecture pertinente.

### **Comment repérer les connaissances mobilisées par les candidats ?**

- Notons tout d'abord que les élèves ayant choisi le travail du commentaire sont confrontés à la difficulté de rendre compte d'un texte qu'ils découvrent pour la première fois. Ils ne sont donc pas en situation de « réciter » des connaissances, mais de les mobiliser à des fins d'interprétation.
- L'exploitation des connaissances ne se limite ainsi pas à l'évocation d'un contexte historique ou littéraire ni à l'utilisation d'un vocabulaire d'analyse littéraire.
- Elle se manifeste souvent de manière implicite dans le propos du candidat. Beaucoup de copies reposent en effet sur un socle de connaissances liées aux genres, aux objets d'étude... plus difficiles à repérer : telle copie qui repère des détails et les qualifie de « sordides » s'appuie implicitement sur une connaissance antérieure de la littérature réaliste ; telle autre copie sensible à l'expression des sentiments s'appuie sur une connaissance des registres et de leurs effets sur le lecteur.

## Sujet 2 : la dissertation.

« La dissertation consiste à conduire **une réflexion personnelle et argumentée** à partir d'une **problématique littéraire** issue du **programme de français**. Pour développer son argumentation, le candidat **s'appuie sur les textes** dont il dispose, sur **les « objets d'étude »** de la classe de première ainsi que sur **ses lectures et sa culture personnelle.** »

(B.O. spécial n° 7 du 6 octobre 2011)

<b><u>L'écrit</u></b>	<b>Dissertation</b>  La dissertation développe une réflexion argumentée sur un problème littéraire tiré du corpus. On accepte une structure de devoir souple.
<b>Expression écrite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à structurer et donner une cohérence à son propos</li> <li>• Connaissances de la langue et de ses usages</li> </ul>
<b>Réflexion personnelle et analyse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à comprendre la consigne</li> <li>• Capacité à identifier la problématique littéraire</li> <li>• Capacité à proposer une réflexion personnelle et cohérente qui rende compte d'un cheminement, d'une progression de la pensée</li> </ul>
<b>Connaissances, Histoire littéraire et culturelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance des principaux enjeux esthétiques liés aux genres et aux mouvements littéraires</li> <li>• Capacité à se référer au corpus et aux œuvres étudiées en classe</li> <li>• Capacité à convoquer les objets d'étude liés à la question</li> <li>• Capacité à convoquer des connaissances personnelles</li> </ul>

Le mot « dissertation » véhicule des attentes nombreuses et parfois élitistes, car trop formalistes. Il importe donc de rappeler que cet exercice est bien défini par les textes officiels comme la conduite d'« une réflexion personnelle et argumentée à partir d'une problématique littéraire ».

### **Y a-t-il une modalité particulière d'organisation de l'exercice ?**

- L'évaluation s'affranchit des exigences formalistes souvent attachées à l'exercice de l'argumentation.
- La capacité à structurer et donner une cohérence à un propos conduit le candidat à suivre un projet de réflexion. Ce projet peut prendre différentes formes : affirmatives ou interrogatives, présenter une ou plusieurs directions de réflexion.
- On valorisera particulièrement toutes les copies dans lesquelles ce projet est explicité dans une phase liminaire. Cependant, la capacité à identifier une problématique littéraire ne se vérifie pas exclusivement dans la capacité à l'expliciter en introduction. On restera donc attentif au fait que certaines copies l'explicitent ultérieurement, en cours ou en fin de composition. Enfin, d'autres copies, plus tâtonnantes, suivent une démarche organisée sans avoir explicité efficacement le projet.
- Le projet annoncé peut parfois évoluer en cours de réflexion. Le cheminement de la pensée, de l'argumentation peut effectivement amener à corriger, infléchir, rediriger la réflexion initialement prévue.
- Une phase de conclusion peut être attendue pour clore utilement la réflexion. On la lira sans attentes formalistes en mettant au crédit des candidats la volonté et la capacité de mettre un terme à la réflexion. Certains formulent un bilan, d'autres une réponse à la question, d'autres encore une ouverture comparative. Les plus aguerris, peut-être, rédigeront ces trois étapes.
- La capacité à structurer et donner une cohérence à son propos peut être vérifiée de multiples manières. S'il est vrai que l'orientation argumentative est plus aisément perçue lorsque le candidat annonce sa thèse en début de partie pour ensuite la justifier, on acceptera également les démarches plus inductives par lesquelles la thèse se manifeste en cours de raisonnement.
- L'organisation de la pensée peut s'expliciter par la présence pertinente de connecteurs logiques. Il est cependant fréquent d'observer dans les copies des progressions pertinentes, bien qu'implicites.
- On mettra enfin au crédit des candidats le travail de la mise en page qui permet au lecteur de suivre également la progression de la réflexion.

### **Le candidat doit-il nécessairement engager une discussion ?**

- Tous les sujets n'invitent pas nécessairement à une démarche dialectique. Certains permettent une simple amplification : « Vous montrerez que... ». D'autres proposent une prise de position personnelle : « Qu'attendez-vous d'un personnage de roman ? ».
- Pour ces sujets, si l'on peut valoriser la capacité à percevoir la dialectique possible, on ne pénalisera pas les copies qui prennent position sur une seule thèse.
- Enfin, notons qu'une démarche dialectique peut se mener sans construire deux parties distinctes. Un candidat peut effectivement décliner les éléments de l'argumentation en examinant successivement chaque argument et sa réfutation.

### **Comment évaluer une copie qui comporte des exemples pris uniquement dans le corpus ?**

- Le texte officiel encourage les élèves à circuler parmi plusieurs sources d'exemples. On valorisera donc les copies qui convoqueront les textes du corpus ainsi que les textes et œuvres lues dans un parcours scolaire ou personnel.
- Toutefois, les copies ne se référant qu'à une seule source d'exemples peuvent difficilement être pénalisées lourdement. Certains sujets, le jour des examens, mettent en difficulté des candidats dont le travail de l'année n'a pas suivi une problématique adaptée. Ainsi, un sujet demandant d'examiner l'intérêt du voyage pour les humanistes peut déstabiliser un candidat ayant abordé cet objet d'étude par la problématique de l'éducation humaniste.

### **Comment évaluer la capacité à se référer au corpus et aux œuvres étudiées en classe ?**

- Une fois de plus, on peut observer plusieurs niveaux de maîtrise de cette capacité. Toutes les démarches d'illustration par des exemples littéraires seront à mettre au crédit de l'élève : citations pertinentes, reformulations... On nuancera cependant l'évaluation selon la pertinence des exemples et leur exploitation argumentative.

### **Comment évaluer une copie qui témoigne d'une mauvaise compréhension de la consigne et de la problématique ?**

- Ces deux difficultés relèvent d'un même champ de compétences et prennent donc une importance particulière. Les évaluateurs doivent apprécier la nature des difficultés liées à la compréhension de la consigne et de la problématique : un contre sens sur l'intégralité du sujet, un contre sens partiel, des digressions ne peuvent pas être sanctionnées au même titre.
- Notons que ces lacunes ne justifient pas à elles seules une note infamante : l'examineur restera attentif aux autres capacités qu'il peut valider par ailleurs.

### Sujet 3 : l'écriture d'invention.

« L'écriture d'invention contribue, elle aussi, à tester ***l'aptitude à lire et comprendre un texte***, à en saisir les enjeux, à percevoir les caractères singuliers de son écriture. Elle permet au candidat de mettre en œuvre d'autres formes d'écriture que celles de la dissertation ou du commentaire. Il doit écrire un texte en liaison avec celui ou ceux du corpus et en fonction d'un certain nombre de ***consignes rendues explicites*** par le libellé du sujet.

L'exercice se fonde, comme les deux autres, sur une lecture intelligente et sensible du corpus et exige du candidat ***qu'il se soit approprié la spécificité des textes*** dont il dispose (langue, style, pensée) ***afin d'être capable de les reproduire, de les prolonger, de s'en démarquer ou de les critiquer.*** »

(B.O. spécial n° 7 du 6 octobre 2011)

<p><b><u>L'écrit</u></b></p>	<p><b>Écrit d'invention</b></p> <p>Il se distingue des deux autres, car son cadre n'est pas prédéfini, obligeant le candidat à un placement particulier dans la parole (lecteur, témoin, narrateur, auteur, personnage...)</p>
<p><b>Expression écrite</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances de la langue et de ses usages</li> <li>• Capacité à mettre en forme son texte</li> <li>• Capacité à adapter son écriture aux attentes du sujet</li> <li>• Capacité à réinvestir un ou des modèles rédactionnels dans sa propre écriture</li> </ul>
<p><b>Réflexion personnelle et analyse</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à comprendre les contraintes explicites du sujet</li> <li>• Capacité à comprendre les contraintes implicites du sujet</li> <li>• Capacité à contraindre l'inventivité aux exigences formelles, génériques...du sujet</li> </ul>
<p><b>Connaissances, Histoire littéraire et culturelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à convoquer les objets d'étude liés à la question</li> <li>• Connaissances des codes génériques</li> <li>• Capacité à prendre en considération le contexte culturel ou littéraire imposé par le sujet</li> </ul>

## Quelques remarques pour évaluer l'écrit d'invention.

**Le critère de la longueur** du développement ne permet pas d'évaluer les compétences mises en œuvre par le candidat. Certaines productions très courtes qui témoignent de qualités littéraires bien maîtrisées peuvent satisfaire à toutes les exigences explicites de l'examen.

Les élèves ont été par leur scolarité confrontés régulièrement à l'écriture d'invention : il est donc naturel qu'ils orientent leur choix vers ce type de sujet qui, par les compétences multiples qu'il requiert, est aussi noble que les autres proposés aux candidats.

Il est toutefois évident que les candidats n'étant pas des écrivains, on n'attendra dans les copies que la manifestation de compétences à leur portée.

## Comment analyser les écrits d'invention selon les situations proposées aux candidats ?

Pour évaluer les textes d'invention orientés par une **perspective argumentative** on pourra observer :

- les procédés pour convaincre ou persuader utilisés
- la pertinence des propos à l'égard de la visée argumentative

Pour évaluer les textes d'invention qui imposent **au candidat de s'insérer dans une situation de communication** on pourra observer :

- la façon dont les images du locuteur (écrivain, critique, journaliste, personnage, etc.) et du destinataire (singulier ou pluriel) sont construites par l'écriture d'invention
- la façon dont la copie intègre des éléments culturels plus amples : connaissance d'une période sur le plan littéraire ou historique, procédés d'écriture particuliers, en lien avec la période ou l'auteur concerné.

Pour évaluer les textes d'invention orientés par **la connaissance des codes génériques** on pourra observer :

- la capacité à contraindre son écriture aux codes génériques imposés par la consigne (didascalies, monologue, dialogue, tirade, écriture poétique, fable...)
- le respect des procédés utilisés dans le texte source dans le cas d'une amplification
- le respect et la mise en relief des caractéristiques génériques, de registre ou de point de vue souhaitées dans le cas d'une transposition.
- le respect de la caractérisation des personnages (roman, nouvelle, théâtre)

**Pour l'équipe des coordonnateurs :**  
**Frédéric Casiez**

**Pour les IA.IPR de Lettres :**  
**Richard Bossis**  
**Marc Fesneau**  
**Sébastien Hébert**